

MINISTERE DE LA POPULATION  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

-----  
MINISTRE

-----

N° 018 13/MPAS

Antananarivo, 26 MARS 2013

LA MINISTRE DE LA POPULATION  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

A

Monsieur LE PRESIDENT  
DE L'ASSOCIATION  
« LES ENFANTS DU SOLEIL »

**OBJET : Lettre de reconnaissance.**

Monsieur,

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> du Décret n°2012-430 fixant les attributions du Ministère de la Population et des Affaires Sociales ainsi que l'organisation générale de son Ministère, le Ministère de la Population et des Affaires Sociales est chargé de l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de population et des affaires sociales afin d'assurer la protection sociale et l'intégration progressive de la population, en particulier les groupes marginalisés et pauvres, dans le processus de développement économique et social, tout en valorisant le capital humain.

Etant donné l'importance et l'étendue de ses attributions, ce département ne prétend pas pouvoir les assurer sans l'appui et/ou la collaboration des différents partenaires.

Depuis la signature de son Accord de Siège en 1995, l'Association « Les Enfants du Soleil » qui figure par ceux qui collaborent étroitement avec le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, n'a jamais failli à sa mission qui consiste en priorité à apporter aide et assistance aux enfants en situation très difficile à Madagascar.

C'est ainsi qu'elle a pu créer six(06) « Villages EDS » dans quatre (04) grandes villes de la grande île dont Antsirabe (Vakinankaratra), Fianarantsoa (Haute-Matsiatra), Antananarivo Antsimondrano (Analamanga), Toamasina (Atsinanana).

Aussi, ai-je l'honneur de vous exprimer notre reconnaissance pour tous ce qu'a entrepris votre association et aussi pour ceux qu'elle compte encore entreprendre par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



*Olga*

Olga VAOMALALA RAMAROSON